



*Commune Les Loges En Josas
Secteur Education*

Projet Pédagogique Accueil de Loisirs L'Arbre à Souhails.



Année 2019/2020

Ce projet a été rédigé par l'équipe d'animation de L'Arbre à Souhaits et sa Directrice :

Emmanuelle BIRET

Sandra MARTIN

Pascale AUBERT

Emma CORDONNIER

Baptiste DOMINGUES

Malika DRISS

Laury LEVEQUE



Ce projet est à destination des familles, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (DDCS), de l'équipe municipale et de tout nouveau membre ou stagiaire intégrant l'Arbre à Souhaits.

Il est consultable à l'accueil de loisirs et sur le site internet de la ville, rubrique jeunesse, temps périscolaires et extrascolaires.

SOMMAIRE

Contexte	Page 3
Objectifs Pédagogiques	Page 4
Les Moyens	
Mise en œuvre des objectifs	Pages 5 & 6
L'équipe d'animation	Page 6
Les locaux	Pages 7 & 8
Les Projets de Fonctionnement	
Accueil du Matin	Page 9
Pause Méridienne	Page 9
Accueil du Soir et Post-étude	Page 10
Etude	Page 10
Accueil de loisirs Mercredi	Pages 11 à 14
Accueil de loisirs Vacances	Page 15
Le Relationnel	Pages 16 &17
Les Non-Négociables	Pages 17 &18
Conclusion	Page 18

CONTEXTE

L'Arbre à Souhaits est une structure de la commune des Loges en Josas, ville de 1600 habitants, située en région parisienne, dans le département des Yvelines (78). La ville dispose d'un unique groupe scolaire, composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

Sous cet intitulé sont regroupés l'ensemble des services périscolaire et extrascolaire de la ville des Loges en Josas.

Soit l'accueil périscolaire :

Accueil du matin (7h30-8h30)

Pause méridienne (11h30-13h20),

Accueil du soir (16h30-19h00)

L'étude surveillée (16h30-18h00)

L'accueil post étude (18h00-19h00)

Ainsi que l'accueil de Loisirs : Mercredi et vacances scolaires (7h30-19h00).

Nous accueillons les enfants de 3 à 10 ans scolarisés ou vivant sur la commune.

Parmi ces différents services, seul la pause méridienne et l'étude surveillée ne répondent pas à une déclaration d'accueil DDCS, mais sont des dispositifs mis en place par la commune pour subvenir aux besoins de ses habitants, sous la responsabilité du service périscolaire afin d'assurer une cohérence entre tous les services.

L'Arbre à Souhaits a été créé il y a 5 ans. C'est une structure jeune qui vit une réelle évolution depuis deux ans : augmentation conséquente des effectifs, professionnalisation des équipes via de nouveaux recrutements ainsi que des formations du personnel communal, adaptation des locaux et bien sûr réorganisation des fonctionnements internes.

Parallèlement à cela, un nouveau PEDT a été mis en place à la rentrée de septembre 2018, afin de répondre aux nouvelles directives du gouvernement.

La rédaction de ce projet pédagogique est une mise à jour du projet de 2018, afin de revoir et d'affiner les objectifs pédagogiques et de mettre à jour les projets de fonctionnement de chaque temps d'accueil.

L'équipe travaille toujours dans l'objectif de répondre au mieux au bien-être des enfants, aux besoins des familles et aux objectifs éducatifs de la ville.

Objectifs Pédagogiques

1- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.

- Proposer une diversité d'activités ludiques.
- Laisser le choix à l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant.

2- Développer l'autonomie et la confiance en soi

- Rendre les enfants acteurs de leur journée
- Favoriser l'individu au sein du groupe
- Adapter l'environnement au développement personnel de l'enfant.

3- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.

- Appréhender et respecter les règles de vie du groupe.
- Faire participer les enfants aux différents moments de la vie quotidienne.
- Favoriser le respect d'autrui, du matériel, des locaux.

4- Favoriser l'intégration des familles.

- Organiser des temps de rencontre avec les familles.
- Créer et maintenir un lien privilégié avec elles.
- Alimenter les outils de communication mise en place et qu'ils soient accessibles à tous.

LES MOYENS

Mise en œuvre des objectifs pédagogiques

1- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Les animateurs mettront en place des plannings d'activités présentés aux enfants et aux familles.

Ils s'attacheront à varier les activités proposées : manuelles, d'expressions, sportives...

Des thématiques pourront être proposées.

Néanmoins, l'enfant pourra toujours choisir de faire autre chose s'il le souhaite. Un panel de jeux et d'activités libres se trouve à disposition des enfants.

Ne rien faire doit faire partie des options possibles : en effet, l'enfant se construit aussi dans l'ennui et l'imaginaire qu'il développe dans ces moments-là.

L'animateur devra être vigilant au rythme du groupe et savoir réadapter son planning si la fatigue ou au contraire si une excitation momentanée se fait sentir. Il devra aussi être attentif au rythme personnel de chaque enfant, et s'adapter dans la mesure du possible.

2- Développer l'autonomie et la confiance en soi.

L'animateur devra favoriser l'échange avec le groupe et avec chaque enfant : les impliquer dans l'organisation de la journée, laisser des temps de jeux libres et au choix de l'enfant, initier des temps de parole où chaque enfant pourra exprimer ce qui lui convient ou non, favoriser l'écoute entre eux.

Pour cela, un déroulement du temps d'accueil est mis en place, auquel les enfants ont donné leur avis et préférence.

En parallèle, un atelier citoyenneté, visant à faire de la prévention sur la violence et le harcèlement à l'école, est proposé pour chaque tranche d'âge tout au long de l'année, sur le temps de la pause méridienne.

Le matériel et les locaux sont également adaptés à chaque tranche d'âge.

L'enfant doit pouvoir au cours de l'année trouver sa place au sein du groupe, se repérer dans l'espace, trouver du matériel adapté et savoir l'utiliser à bon escient, pouvoir exprimer ses besoins et que les réponses soient adaptées.

3- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.

Définir avec les enfants les règles de vie de leur groupe, afin qu'ils puissent se les approprier, les comprendre et donc les appliquer correctement.

Plusieurs temps de vie quotidienne rythment les accueils de loisirs. Faire participer les enfants est un moyen de les impliquer dans la vie du groupe et du centre (installer les activités, préparer les goûters, nettoyer, ranger ...)

Cela permet aussi d'instaurer le respect des locaux et du matériel.

4- Favoriser l'intégration des familles.

La famille est l'acteur principal du développement de l'enfant. Elle doit être au cœur de nos projets afin que l'enfant puisse s'épanouir au sein des divers milieux dans lequel il évolue.

Pendant les vacances scolaires, l'équipe d'animation proposera dans ses plannings des petits déjeuners avec les familles.

En cours d'année, nous organisons une fête destinée à mettre en avant les réalisations et les créations des enfants, mais également à partager un moment avec leurs familles.

Durant les temps d'accueil, un animateur est détaché de l'encadrement des enfants et est chargé de l'accueil des familles, afin d'être disponible pour échanger des informations, répondre aux questions, discuter si besoin.

Dans la même intention, des animateurs référents de chaque groupe sont toujours présents à l'ouverture et à la fermeture de la structure.

Enfin, les familles ont à disposition via des affichages devant l'école, dans le centre ainsi que sur le site internet, les plannings d'activités, les informations importantes, les numéros de téléphone, la composition de l'équipe etc ...

L'EQUIPE

La Direction :

Emmanuelle BIRET, Directrice de l'éducation (responsable des services périscolaire, extrascolaire, entretien des bâtiments, directrice de l'accueil de loisirs)

Sandra MARTIN, Responsable adjointe des services périscolaire et extrascolaire.
Egalement référente maternelle.

L'équipe d'animation :

Pascale AUBERT (référente maternelle)

Emma CORDONNIER (référente élémentaire et 6/7ans)

Baptiste DOMINGUES (polyvalent élémentaire et maternelle)

Malika DRISS (référente élémentaire et 8/10 ans)

Laury LEVEQUE (référente maternelle)

LES LOCAUX

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux du groupe scolaire, au 3 rue des Haies, 78350, Les Loges en Josas.

Ainsi des aménagements et concessions sont faits pour que le partage et l'utilisation des locaux entre le temps scolaire et périscolaire soit le plus adéquat possible. Nous avons des espaces dédiés et d'autres partagés.

Nos salles sont donc dissociées les unes des autres dans plusieurs bâtiments et notre fonctionnement doit en tenir compte.

Bâtiments à usage exclusif des services périscolaires :

« La Rotonde » : située dans la cour de l'école élémentaire, elle se compose d'une petite salle d'activité, pouvant accueillir une vingtaine d'enfants, dédiée aux 6/7ans ainsi qu'aux animations de la pause méridienne et à l'accueil du soir élémentaire. Dans ce bâtiment se trouve aussi le bureau de la direction (faisant également office de salle des animateurs et d'infirmierie).

La salle d'animation maternelle : ancienne salle de classe de l'école maternelle, cette salle peut accueillir environ 25 enfants. Elle est occupée pour l'accueil du matin, la pause méridienne, l'accueil du soir et l'accueil de loisirs mercredi et vacances, principalement pour les maternels.

Le réfectoire : situé dans l'école maternelle, il donne aussi sur la cour de l'école élémentaire.

Le réfectoire est scindé en plusieurs espaces : un espace maternelle (comprenant une partie restauration adultes, identifiée par des claustras), un espace élémentaire et un office. Chaque salle de restauration peut accueillir respectivement 32 et 50 enfants à table. L'espace réfectoire maternelle est également utilisé pendant l'accueil du soir, pour le goûter. Nous pourrions, si les effectifs augmentent encore, utiliser également cet espace pour des jeux de société ou du dessin.

Bâtiments modulaire, dit « Salle des Prim's » : cette salle peut accueillir 36 enfants et 2 adultes. Elle se situe au fond de la cour de l'école élémentaire. A la création du centre, le bâtiment modulaire servait de bibliothèque pour partie à l'école et de salle d'animation élémentaire pour l'autre partie.

Avec les augmentations d'effectifs récents, l'école a libéré la totalité de la bibliothèque afin que nous puissions y accueillir plus d'enfants.

Cette salle est principalement dédiée à l'accueil des 8/10ans le mercredi et les vacances et nous sert aussi pendant les pauses méridiennes pour des ateliers spécifiques ou en cas de grand mauvais temps.

Elle est également laissée disponible pour l'école lors d'évènement spécifique (semaine du livre, ventes des chocolats de Noël etc...) ou d'intervention de professionnels auprès des enfants.

Bâtiments partagés avec les écoles :

Salle de motricité maternelle : située dans l'école maternelle, nous utilisons cette salle lors des accueils du soir pour des grands jeux, les mercredis et les vacances pour des activités motrices le matin puis comme dortoir l'après-midi.

Ici, le matériel de l'école ne doit pas être emprunté et le matériel du périscolaire est stocké dans la salle d'animation maternelle (y compris les lits).

Bâtiments extérieurs :

Salle d'activité/gymnase : cette salle municipale nous est destinée le mercredi après-midi et les vacances scolaires. Elle est utilisée pour tous les jeux sportifs et grand jeux de l'accueil de loisirs élémentaire.

Elle se situe en dehors du groupe scolaire mais dans un bâtiment mitoyen.

La maison des associations :

Ce bâtiment, situé à 2 minutes à pied du groupe scolaire par un chemin piéton, est agréé par le DDCS pour nos accueils de loisirs.

Une cuisine y est installée afin de pouvoir y faire des ateliers, ainsi qu'une grande salle et une plus petite.

La halle sportive :

Nouvelle structure communale, inaugurée en octobre 2019, la halle est un espace multisports avec une zone d'accueil, sanitaires et rangements. Elle est aménagée avec filets de tennis, paniers de basket, buts de handball et matériel de badmington.

La halle peut être réservée pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, sur projet spécifique.

LES PROJETS DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement de l'accueil du matin.

Cet accueil est ouvert de 7h30 à 8h30, pour tous les âges mélangés. Les familles y amènent leurs enfants quand ils le souhaitent.

Il est encadré par deux ATSEM, en salle d'animation maternelle. Des jeux calmes et une activité de tricot y sont proposés.

A 8h20, les enfants d'élémentaire sont dirigés vers la cour de l'école élémentaire, puis les enfants de maternelle sont accompagnés dans leur classe respective.

Fonctionnement de la pause méridienne :

La pause méridienne se déroule de 11h30 à 13h20.

En maternelle, elle est assurée par les deux ATSEM de l'école et une animatrice référente.

La restauration se fait en deux services : 1 groupe à table et 2 groupes en jeux extérieurs ou en salle de motricité et salle d'animation.

A table, une ATSEM mange avec les enfants, afin de les aider à devenir plus autonome : les enfants apprennent à couper leur viande, se servir de l'eau ...

Il leur est demandé de goûter à tous les aliments proposés dans l'assiette.

A 13h00, les deux ATSEM partent en pause journalière. Une animatrice élémentaire vient aider en maternelle jusqu'à la fin du service.

En élémentaire, ce temps est encadré par 4 animatrices.

Egalement répartis en deux services, les enfants ont un ordre de passage établi sur la semaine. Ainsi chacun mange au premier et au second service deux fois par semaine. Une animatrice encadre le repas, pendant que les 3 autres assurent des animations : jeux sportifs, activités en intérieur (également définis sur un planning fixe à la semaine), jeux libres dans la cour.

A table : les enfants s'installent où ils le souhaitent. Il leur est demandé d'attendre que tout le monde soit installé pour commencer le repas. Les enfants doivent goûter à tous les aliments proposés dans leur assiette. Ils demandent pour passer au plat suivant. Pour débarrasser et sortir de table, les enfants attendent que tous les camarades de la même table aient terminé le repas.

Dans la cour : un planning d'animation à la semaine a été mis en place, afin que le foot ne soit pas le seul jeu de cour proposé : football, jeux sportifs (volley ball, basket ball, hand ball...) et grands jeux. Les jeux sur le terrain sont encadrés par une animatrice.

De la même manière, la salle de la rotonde est ouverte pour les enfants et des animations y sont proposées chaque jour, également encadrées par une animatrice : atelier artistique, jeux de société, lecture, jeux en libre accès.

Quand il fait beau, la rotonde est fermée et la structure de jeux est ouverte.

Les enfants peuvent évidemment jouer librement dans la cour. Les jouets de la maison sont tolérés tant qu'ils tiennent dans la poche du pantalon.

Une animatrice surveille la cour et s'occupe des soins dit « pharmacie ».

Fonctionnement de l'accueil du soir et post-étude :

Cet accueil est ouvert de 16h30 à 19h00. Les familles peuvent venir chercher leurs enfants quand ils le souhaitent sur le créneau horaire 16h30-18h45.

Depuis l'an dernier, nous pouvons accueillir les enfants séparément : les maternels en salle d'animation et en salle de motricité et les élémentaires en salle de la rotonde. Ainsi les locaux et le matériel sont plus adaptés.

De 16h30 à 17h00, les enfants prennent le goûter (fourni par les parents) dans le réfectoire.

De 17h00 à 18h00 : accueil dans les salles respectives. Si le temps le permet, un temps de jeux libres en extérieur est proposé de 17h à 17h30.

L'été l'accueil complet se fait en extérieur (goûter pris sur les tables dans la cour).

18h00 à 19h00 : regroupement des maternels en salle d'animation et les enfants inscrits à l'accueil post-étude rejoignent le groupe des élémentaires en rotonde.

Fonctionnement de l'étude :

L'étude surveillée est un service de la ville, proposé de 16h30 à 18h00. Il est encadré soit par des professeurs des écoles, soit par des agents recrutés pour ce service spécifique.

Les enfants font leurs devoirs, l'encadrant veillant au bon déroulé de la séance.

Il vérifie que les devoirs ont été réalisés et peut donner des conseils aux enfants si besoin, sans pour autant intervenir dans la méthode de travail de l'enseignant.

Les familles ne peuvent pas venir chercher les enfants pendant le temps d'étude. Ils doivent venir à 18h00 à la grille de l'école élémentaire.

Les enfants dont les parents ne sont pas là, sont redirigés systématiquement vers l'accueil dit post-étude (accueil du soir élémentaire) en salle de la rotonde.

PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

MERCREDI

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis en période scolaire, de 7h30 à 19h00. Nous accueillons les enfants de 3 à 10 ans. Ils sont répartis en 3 groupes : les maternels, les 6/7 ans et les 8/10 ans. Le projet de fonctionnement sera présenté en deux parties : élémentaires et maternels.

Arrivée de l'équipe :

- 7h30 : 2 animateurs
- 8h00 : 2 animateurs
- 9h00 : 2 animateurs

Accueil des enfants et des familles 7h30 à 9h30, de 13h15 à 13h30 et de 16h30 à 18h45.

LES ELEMENTAIRES

7h30 : Ouverture du centre.

Arrivée des deux animateurs du matin (un animateur maternelle et un animateur élémentaire)

Déverrouiller la grille dans la cour élémentaire, les parents se servant d'un digicode pour entrer.

Accueil des familles en salle de la rotonde.

Un animateur gère l'accueil des familles jusqu' 9h30 (pointage sur le listing, infos pour la journée, noter les changements des départs du soir, répondre au téléphone portable) et l'autre fait des jeux calmes.

8h00 : Arrivée des deux animateurs d'horaire intermédiaire.

8h15 : Départ des maternels dans leur salle et si nécessaire séparation des élémentaires en 2 groupes (le second groupe partant dans le bâtiment modulaire)

9h00 : Arrivée des deux animateurs de fermeture.

Séparation des groupes élémentaires 6/7 ans en rotonde et 8/10ans dans le bâtiment modulaire.

9h30 : Fin de l'accueil des familles.

Fermer la grille à cléf.

Donner le listing aux animatrices maternelles.

Rangement de la salle

Pointage et appel des enfants

Donner les effectifs à la direction et à la restauration scolaire.

Présentation de la journée aux enfants.

9h50-10h : Temps de relaxation active.

10h00 : Début des activités

Alternance des jeux sportifs et activités manuelles entre le groupe des 6/7 ans et des 8/10 ans, afin de se partager le gymnase.

11h15 : Fin des activités

Rangement avec les enfants.

Point infos entre adultes.

11h20-11h40 : Temps de jeux libres dans la cour.

11h20-11h30 : Pause de l'animateur Polyvalent.

11h40 : Passage aux toilettes et lavage des mains

Comptage des enfants.

11h45-12h30 : Déjeuner

Arrivée dans la cantine en file indienne. Les enfants prennent une assiette, l'entrée, le fromage et le dessert que l'agent de restauration leur sert. Puis ils s'installent librement à table. Ils se servent et boivent un verre d'eau en début de repas. Attendre que tout le monde soit installé pour commencer à manger après un « bon appétit »

Le plat principal est servi à table ; les enfants doivent se servir seuls, en partageant les portions de façon équitable. L'animateur qui encadre le service de cantine veille au partage équitable sur chaque table.

Avant de passer au dessert, les enfants attendent que tous ceux de la même table aient fini le plat principal et ils demandent l'accord de l'animateur.

12h30-13h30 : Temps de jeux libres dans la cour.

Roulement des pauses de l'équipe d'animation (12h30-13h00 animateur d'ouverture, 13h-13h30 animateur de fermeture)

13h15-13h30 : Départs et arrivées des enfants inscrits en demi-journée.

Une animatrice maternelle amène les enfants sortant à la grille entre les deux cours.

La direction adjointe assure la grille de sortie. En cas d'impossibilité, un animateur élémentaire s'en charge. Elle emmène ensuite les enfants entrants d'âge « maternel » dans leur salle.

13h15-13h35 : Pause de l'animateur Polyvalent puis bascule en maternelle.

13h30 : Fin des jeux libres dans la cour

Passage aux toilettes

Temps de méditation (10min)

Puis début du temps calme (6/7ans en rotonde, 8/10ans dans le bâtiment modulaire)

14h40 : Fin du temps calme et rangement.

14h45 : Début des activités. Alternance des jeux sportifs et activités manuelles entre le groupe des 6/7 ans et des 8/10 ans, afin de se partager le gymnase.

15h45 : Préparation du goûter avec un groupe d'enfants, en alternance 6/7 ans et 8/10 ans.

Le groupe qui a préparé le goûter assure la distribution aux autres enfants.

16h -16h30 : Goûter (en salle rotonde ou en extérieur en fonction du temps)

Bilan de la journée à l'oral

Petites animations (blagues, devinettes etc... proposées par les enfants)

16h30 : Accueil des familles jusque 18h45

Chaque animateur tient le listing de son groupe (horaire de départ à noter).

Jeux libres pour les enfants.

Roulement des pauses animateurs (animateur d'ouverture 16h30-40 / animateurs de fermeture 16h40-50)

17h30 : Départ des deux animateurs d'ouverture (Un maternelle, un primaire).

Fermeture du bâtiment modulaire, regroupement des enfants élémentaires en rotonde ou extérieur aux beaux jours.

18h00 : Départ de l'animateur d'horaire intermédiaire.

Dès lors qu'il ne reste plus qu'un enfant avec l'animateur, celui-ci doit rejoindre son collègue.

18h45-19h00 : Rangement, fermeture des salles, des toilettes et des volets.

Baisser le chauffage des salles.

Eteindre les lumières extérieures.

19h00 : Fermeture de la structure par les deux animateurs du soir.

LES MATERNELS

Surligné en gris : le rôle des animatrices

7h30 à 8h30 : Accueil des enfants maternels et élémentaires en salle Rotonde

8h15 : Les maternels se dirigent dans leur salle, avec leur animatrice.

9h30 : Rangement de la salle.

Roulement des pauses animateurs, 15min. (animateur d'ouverture 9h30-45, animateur intermédiaire 9h45-10h et animateur fermeture 10h-10h15)

9h40 : Regroupement des enfants sur les bancs dans le couloir

Pointage des effectifs avec appel nominatif.

Temps de chanson

Passage aux toilettes

9h45 : Temps de jeux libres dans la cour, si le temps le permet.

Les animatrices aident les enfants à s'habiller lors des passages aux toilettes ou lorsque nous sortons

10h15 : Regroupement sur les bancs

Explication des activités de la matinée

Répartition des enfants sur les activités.

10h30 : Début des activités

11h15 : Fin d'activité et rangement avec les enfants

11h20 : Passage aux toilettes

11h30 : Déjeuner

Les enfants s'installent librement à table. Ils doivent attendre que l'ensemble du groupe soit assis et servi pour commencer à manger.

Les animatrices sont à table avec les enfants.

Pendant le temps du repas, aider les enfants à manger et à découper, aider le personnel de service, faire goûter les enfants et débarrasser les tables avec les enfants. (Ils doivent déposer leur verre sur le chariot, jeter leurs déchets et ranger leur chaise)

***12h15** : L'animatrice en charge du dortoir se déchargera pour aller l'installer sur le temps de restauration (un plan de l'installation des lits en motricité est prévu). Elle devra aussi récupérer les doudous dans les sacs ou dans le dortoir de l'école.*

12h20-12h30 Fin du repas

Les enfants sortent par table, débarrassent leurs verres, jettent leurs déchets et se rangent en file indienne.

Passage aux toilettes

Temps de jeux libres dans la cour, jusqu'à 13h30.

12h30-12h50 / 12h50-13h10 : Pauses des animatrices.

13h10 : Appel des enfants qui sortent.

La directrice adjointe se détache du terrain pour l'après midi, afin d'assurer la grille et faire son travail administratif.

13h30 : Arrivée des enfants de l'après-midi et de l'animateur polyvalent

Passage aux toilettes

Regroupement des enfants et répartition pour le temps calme

Grande section dans la salle d'animation.

Petite et moyenne section en motricité.

Grande section :

Encadré par un animateur.

13h40-14h30 : Lecture d'une histoire et temps calme allongé

14h30 : Passage aux toilettes

14h45-15h30 : Temps d'activité.

15h30 : Temps de jeux libres dans la cour, jusqu'au goûter. (En cas de mauvais temps, temps de jeux libre dans la salle d'animation).

Petite et Moyenne section :

Encadré par deux animateurs.

13h30 à 15h45 : Sieste en salle de motricité.

Les enfants retirent leurs chaussures et les posent le long du mur devant la motricité.

Ils peuvent s'ils le souhaitent retirer leur pantalon pour dormir, mais ce n'est pas une obligation.

Un lit nominatif leur est attribué.

14h45-15h45 : Réveil échelonné ; passage aux toilettes avant le retour en salle, jeux calmes (dessins, puzzles...) en attendant le reste du groupe et pour ne pas déranger les grands dans leurs activités.

Une fois tous les enfants levés la même animatrice sera en charge de ranger la salle de motricité. Ranger les lits, mettre au sale les draps si nécessaire, et ranger les doudous.

Le lavage des draps se fait chaque mercredi avant les vacances et après chaque vacance. La machine à laver se trouve dans la salle des ATSEM.

15h45 : Temps de jeux libres dans la cour.

16h00 : Rassemblement et passage aux toilettes

Goûter dans la salle d'animation ou en extérieur l'été

L'animateur qui s'occupera du goûter se détachera vers 15h50 afin d'aller le récupérer à l'office. Un chariot est à notre disposition pour le transporter. Ne pas oublier de prendre des verres et des carafes d'eau ainsi que les cuillères.

Le goûter fini, l'animateur devra nettoyer la salle (où les enfants ont mangé) et faire la vaisselle, nettoyer le chariot et ranger le tout au restaurant scolaire.

16h30 : Début de l'accueil des familles

Les animatrices tiennent le listing (horaire de départ à noter).

Après le goûter, temps de jeux libres en salle ou en extérieur

Roulement des pauses des animateurs, 10min (animateur d'ouverture 16h30-40, animateur de fermeture 16h40-50)

18h45 : Fin de l'accueil des familles.

Rangement des salles et vérifier que toutes les salles, lumières et portes extérieures soient bien fermées. Vérifier les toilettes (chasse d'eau tirée).

19h00 : Fermeture de la structure avec l'animatrice élémentaire.

VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs est ouvert pendant les vacances scolaires, une semaine à chaque période de petites vacances et 5 semaines l'été, selon un calendrier établi annuellement. L'amplitude horaire est de 7h30 à 19h00.

Le fonctionnement est le même que celui du mercredi, excepté qu'il n'y a pas de demi-journée possible.

L'accueil des enfants et des familles se fait de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h45.

LE RELATIONNEL

La bienveillance et le respect sont deux des prérequis pour le bon fonctionnement d'une structure.

C'est pour cette raison qu'il est demandé aux animateurs et à l'équipe encadrante de respecter cette démarche dans les communications au sein de l'équipe, auprès des enfants, des familles et des agents extérieurs.

- Animateurs – enfants :

Chaque animateur veille avant toute chose à la sécurité et à l'hygiène des enfants.

Le mot d'ordre de l'équipe d'animateurs est : la cohérence.

Chacun se doit de respecter les règles imposées aux enfants. Tous doivent avoir le même discours.

Les animateurs devront être attentifs aux réactions des enfants (notamment en prenant en compte l'individualité au sein du groupe)

A l'initiative des jeux et des activités, l'animateur sera également disponible pour discuter, échanger et écouter.

- Animateurs – familles :

Les animateurs se rendront disponibles pour répondre aux questions des parents, les informer, les rassurer.

Ils sauront aussi les interpeller quand un problème se présente avec leur enfant.

- Animateurs - animateurs :

Les animateurs devront se respecter mutuellement, notamment en gérant d'éventuels conflits en dehors de la présence des enfants, des parents ou des agents extérieurs.

Ils travailleront aussi en complémentarité, car chacun a des compétences différentes. Ils pourront échanger leurs compétences afin de développer de nouveaux acquis.

De même, afin de maintenir une cohérence dans l'équipe, ils tiendront le même discours face aux enfants et aux parents.

Enfin les animateurs sauront se relayer sur des situations et ne pas hésiter à faire appel à leurs collègues. Une relation d'entraide est importante pour le bon fonctionnement de la structure.

- Animateurs – direction :

L'animateur sera respectueux du cadre et des consignes données.

Il transmettra les informations de terrain à la direction.

L'animateur saura également remonter les informations auxiliaires nécessaires à sa direction.

Il saura prendre des initiatives, tout en respectant le cadre et les consignes données.

Enfin, il n'hésitera pas à demander conseil et à parler des difficultés qu'il rencontre (dans son travail avec les enfants, les familles, avec l'équipe ou avec sa direction)

- Animateurs – agents extérieurs :

L'équipe d'animation respectera le travail effectué par les agents extérieurs de la structure (notamment l'entretien).

Représentant la mairie et la structure à l'extérieur, chaque animateur devra avoir une attitude correcte et adaptée, notamment lors des sorties de l'ALSH.

- Direction - animateurs :

La direction devra se montrer claire dans ses consignes. Elle sera disponible pour son équipe et accompagnante. Son attitude devra être professionnelle et constructive.

Médiatrice, elle devra assurer la gestion des conflits d'équipes avec diplomatie et justesse.

- Directions - famille :

La direction est la référente de la famille. Elle a pour rôle envers les parents de présenter la structure, le projet pédagogique, les équipes et toute information importante sur ce qui s'y passe.

Elle saura se rendre disponible pour eux.

Elle les tiendra informés des difficultés rencontrées et/ou des progrès observés de leur enfant.

Elle devra respecter son droit de réserve sur les informations échangées avec les familles et discerner ce que l'équipe a besoin de savoir ou non pour bien s'occuper de leurs enfants.

- Direction – enfants :

La direction sera cohérente avec les animateurs face aux enfants, en maintenant les réponses d'équipe et non de personnes.

Son rôle ne doit pas uniquement être l'autorité mais également d'être à l'écoute et disponible pour les enfants.

Elle devra aussi être médiatrice dans un conflit animateurs-enfants.

- Direction – extérieurs (*le personnel des autres infrastructures de la ville, la Mairie, les agents d'entretien, service technique, prestataires...*)

La direction est l'interlocuteur privilégié des extérieurs. A ce titre, elle se doit d'assurer une communication constante, de mettre en valeur le travail de ses équipes, de répondre aux sollicitations.

Il s'agit de maintenir de bonnes relations avec ces personnes, qu'elles connaissent la structure et le personnel qui y travaille afin de pouvoir échanger et travailler ensemble plus facilement.

Les membres de l'équipe seront évalués par la directrice chaque année, en collaboration avec la directrice générale des services, selon une grille de critères prédéfinis, comme le prévoit la réglementation.

LES NON NEGOCIABLES

La loi prévaut partout donc tout ce qui est interdit par la loi est interdit à L'Arbre à Souhaits.

Respect des lois comme, l'interdiction de fumer dans un lieu public : la pause cigarette des animateurs doit donc se faire à l'extérieur de l'enceinte de la structure et un peu en retrait (pas devant, dans un but de sensibilisation).

Les pauses :

Les mercredis et jours de vacances scolaires, les animateurs ont un temps de pause de 45 min par jour, compris dans leur temps de travail, et qui n'est pas imposé à heures fixes. Chaque groupe a pu placer sa ou ses pauses dans le fonctionnement de la journée type.

Le repas étant inclus dans le temps de travail, ces temps de pause sont destinés au repos et aux occupations personnelles (type pauses cigarettes, café, téléphone portable...)

Elles doivent être prises dans l'enceinte de l'établissement (excepté la pause cigarette). Comme le prévoit les textes DDCS, l'animateur ne pourra pas quitter les lieux, en raison du taux d'encadrement à respecter.

Parallèlement, dans un contexte de fatigue ou de journée difficile avec les enfants, prendre une pause supplémentaire est conseillée, pour décompresser et garder une attitude bienveillante vis-à-vis du groupe.

L'usage du téléphone portable en dehors des pauses n'est pas formellement interdit, tant qu'il est extrêmement modéré.

L'alcool ou un taux d'alcoolémie élevé sont également interdits durant les heures de travail.

CONCLUSION

Ce document est une base de travail.

Il peut évoluer à tout moment de l'année afin de rester en adéquation avec les besoins réels du service, des enfants, des familles.

Ce document sera réévalué et réécrit chaque année.